

LAISSEZ-LES-VIVRE SOS-FUTURES-MÈRES

le courrier de

N° 159

Mai - Juin 2009

Bimestriel - Prix : 4,5 €



**Seriez-vous monté dans ce train
si on vous avait informé
qu'il avait un risque sur cinq de dérailler ?**

CERTAINEMENT PAS ! Et pourtant c'est bien la voie que veut imposer au monde entier et à l'Afrique en particulier la police de la pensée unique. C'est ainsi que le pape Benoît XVI, comme le pape Jean-Paul II en son temps, est traité de criminel pour avoir osé affirmer que le préservatif n'était pas la solution au problème du sida.

Or, un rapport sur le sida de l'Organisation Mondiale de la Santé d'avril 2009 affirme que l'efficacité moyenne du préservatif n'est que de 80 à 90 %, ce qui signifie donc que 10 à 20 % des utilisations aboutissent à une contamination. Statistiquement, si l'on considère comme 100 actes la moyenne annuelle des rapports sexuels, 80 à 90 rapports n'entraînent pas de contamination et 10 à 20 entraînent la contamination !

Nous sommes donc bien loin du taux d'efficacité de 97% claironné ici et là qui suffirait pourtant à un individu déjà contaminé à contaminer à son tour trois partenaires sexuels par an, ce qui est déjà considérable ! En effet, on constate trois causes principales de contamination :

- 1) le préservatif défectueux ou déchiré
- 2) les « cratères » qui éclatent avec l'élasticité
- 3) la porosité

En effet, le préservatif a été conçu à titre anticonceptionnel ou prophylactique des maladies sexuellement transmissibles telles que la syphilis.

Or, le virus du sida est de l'ordre de 100 nanomètres, soit un 10^e de micron, soit,

– 60 fois plus petit que la bactérie qui cause la syphilis,

– 450 fois plus petit que le spermatozoïde.

En conditions climatiques normales de chaleur et d'humidité, les pores du latex atteignent 1,5 microns, soit 15 fois la taille du virus du sida.

La porosité est augmentée avec l'élasticité, la finesse et la chaleur.

Alors que les fabricants de préservatifs recommandent une température de stockage de 15 à 20 ° C qui, bien souvent, n'est même pas respectée en Europe occidentale, la chaleur ambiante de stockage peut atteindre 40 à 45 ° C en Afrique !

A cela, il faut ajouter la contrefaçon qui atteint une moyenne de 10 à 15 % dans tout le secteur de la santé en Europe, et, ce malgré des contrôles très stricts, tels que ceux réalisés par les douanes françaises, par exemple.

En Afrique, à quel taux peuvent s'élever ces fabrications et ventes sans le moindre contrôle ? Par définition, aucun chiffre ne sera jamais disponible !

Concrètement, la politique unique du préservatif a causé une prévalence gigantesque du VIH en Afrique Australe : ainsi en 2001, on constate des taux de 21,5 % en Zambie, 33,4% au Swaziland, 31 % au Lesotho, 33,7 % au Zimbabwe et même 38,8 % au Botswana ! Certes, en 2005, ces taux ont fortement baissé dans certains de ces pays, mais le Swaziland reste au taux record de 33, 4%, soit un individu adulte (15 à 49 ans) sur trois infecté ! **Inversement, les pays où l'on peut considérer que la religion catholique, et donc les propos du Saint-Père, ont une portée significative ont connu un progrès considérable sur la même période :** le Burkina Faso est passé de 6,5% à 2 % ; le Bénin de 3,6 % à 1,8 % ; le Burundi de 8,3% à 3,3 % ; le Cameroun de 11,8 % à 5,4 % ; la Guinée de 2,8% en 2003 à 1,5 % en 2001 ! A noter que d'anciennes colonies de l'Afrique Occidentale Française tels que le Mali (1,7%) ou le Niger (1,1 %) sont toujours restés à des taux très bas (chiffres ONUSIDA).

Le chef de l'Eglise catholique constituant l'ultime rempart contre la culture de mort, la police de la pensée unique a recours aux pires mensonges pour l'abattre quitte à risquer l'extermination des peuples d'Afrique !

Pierre VOUTERS

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Le mot du Président

Page 3 : Bioéthique : le pire est à craindre

Page 4 et 5 : États généraux de la famille

Page 6 et 7 : SOS Familles

Page 8 et 9 : Combat pour la vie :

un intense harcèlement policier

Page 10 : La vérité vous rendra libre

Page 11 : DES marches pour la Vie

Page 12 : SOS Futures Mères

VACANCES EN VENDEE

Dans la dune,
maison avec jardin

Accès direct mer

7 places tout confort

prix d'ami LLV

02 51 56 41 11

LOCATION A LA SEMAINE

Choisissez un
GRAND VIN DE BORDEAUX

Château Bessan

Vendanges faites à la main

1^{ères} Côtes de Bordeaux rouge 2007

36 bouteilles : 269 €

60 bouteilles : 429 €

Bordeaux rouge 2005

36 bouteilles : 205 €

60 bouteilles : 324 €

Rémy et Sylvie Verdier

Paiement à l'ordre de

SARL Vignobles et Crus de Bessan

CHÂTEAU BESSAN

33550 TABANAC

Tél : 09 77 35 76 43 – Fax : 05 56 67 12 77

www.chateaubessan.fr

chateaubessan@wanadoo.fr

Le Château Bessan produit d'autres vins :
blanc sec, rosé, blanc liquoreux, crémant

Tarifs sur demande

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le titre était mal choisi... Notre congrès 2009 le 28 mars à la Fondation Dosne-Thiers fut, avec **23 intervenants et 243 inscriptions**, un beau succès : le cadre était prestigieux, les intervenants de grande qualité et les tables rondes passionnantes (VOIR PHOTOS PAGES 4 et 5). Tout cela attira le flot régulier de nos amis, mais le titre était mal choisi !... J'en suis avec Pierre Vouters le responsable, qu'on veuille bien nous le pardonner, car ce terme d'"Etats Généraux" sent un peu trop la Révolution... et en 2009 le mot est galvaudé. Nous avons droit à tout bout de champ aux "Etats Généraux de la Bioéthique", à ceux du football ou de l'agriculture, et pourquoi pas bientôt du bricolage ou de des fanfreluches...? Mais pourtant nous avons raison d'attirer l'attention sur la situation de la Famille, qui n'est guère brillante en France, sans cesse menacée par de nouvelles lois, de nouvelles mesures, qui jour après jour, limitent, restreignent, affaiblissent l'institution familiale. **Car la famille, qui est le nid où s'épanouit la vie, est d'abord une institution.**

Nos adversaires qui veulent détruire la Vie, attaquent aussi la Famille, par les lois, par les slogans, par la fiscalité, par l'école...Parce que la Vie et la Famille ne font qu'un, elle sont l'objet d'attaques insensées et contre nature - comme nous avons pu le voir avec l'affaire du préservatif dirigée contre le pape Benoît XVI - .La promotion de l'homosexualité, du féminisme, ou de l'indifférence sexuelle (gender), nous sont maintenant proposées - en attendant de nous être imposées - comme le mode de vie normal : "tous en pampers, avec des capotes anglaises plein les poches !", voilà l'avenir peu ragoûtant que prévoient les nouveaux "Incroyables" qui nous gouvernent... Les élections européennes au mois de juin vont être l'occasion de manifester politiquement notre détermination à défendre la famille. En votant pour des candidats - que vous saurez bien trouver tout seuls, ils ne sont pas si nombreux - réellement défenseurs de la Vie. Il faut en profiter.

Dr Luc PERREL



Dr André BATAILLE
(1924-2009)

Le « bon docteur », comme aimaient l'appeler ses innombrables patients est retourné à Dieu, rejoignant ainsi son épouse, Jacqueline, décédée en 1995. Ses obsèques se sont déroulées le 11 février 2009 en la fête de Notre-Dame de Lourdes, en sa paroisse, Saint-André, église de son baptême. Dans sa vocation de médecin, André BATAILLE croyait surtout au réconfort humain comme traitement alors qu'il qualifiait volontiers

toute médication de « poudre de perlin-pinpin », selon sa propre expression. A juste titre, l'oraison funèbre rappela à plusieurs reprises son engagement de longue haleine au sein de LAISSEZ-LES-VIVRE pour laquelle il fut un de nos délégués du Nord les plus actifs pendant près de 30 ans ! Appartenant à cette vieille école de médecine, aujourd'hui disparue, André BATAILLE avait « le don de servir la vie, jour et nuit ». Nous adressons à ses six enfants, dix-sept petits-enfants et sept arrières petits-enfants nos très sincères condoléances, au delà de notre réelle émotion.

M. Philippe BAS, conseiller d'Etat, qui fut ministre de la sécurité sociale et de la famille du gouvernement VILLEPIN (2005-2007), a remis le 6 mai au premier ministre une étude portant sur la révision des lois de bioéthique réalisée par le groupe de travail qu'il préside. En voici un résumé très succinct :

1) L'étude se prononce **contre la légalisation des mères porteuses** (processus dénommé "gestation pour autrui").

Notons l'intervention extrêmement significative du Pr René Frydman lors de son audition retransmise sur "La chaîne parlementaire" : *"N'est-ce pas la forme majeure d'aliénation du corps de la femme ? La principale motivation est et restera une motivation économique, liée ou non à une réparation psychique, consciente ou non, qu'il paraît douteux d'encourager"*
Sachant qu'une succession d'avortements aboutit le plus souvent à une stérilité totale, le Pr FRYDMAN n'évoque t'il pas ici la réparation psychique au traumatisme de l'avortement ?

2) Cette étude recommande également **de ne pas étendre l'assistance médicale à la procréation aux mères célibataires et aux homosexuelles.**

3) les conclusions de cette étude se montrent **favorables à la recherche sur les cellules souches embryonnaires et donc sur l'embryon.**

4) Enfin, la haute juridiction propose de **lever l'anonymat du don de gamètes (spermatozoïdes et ovules)**, mais seulement dans certaines conditions.

Notons, toutefois que cette étude ne rassemble que des préconisations ; qu'il ne s'agit ni, bien entendu, d'un arrêt, ni même d'un avis de la haute autorité administrative. **Le gouvernement n'est donc absolument pas contraint d'en suivre les conclusions.**

Ces questions très importantes, s'avérant également particulièrement complexes, nous allons mettre prochainement en ligne sur notre site internet (<http://laissezlesvivre.free.fr>) la documentation et les liens qui nous paraissent utiles.



EMBRYONS CONGELES

un problème insoluble, qui s'aggrave des des proportions drastiques

Notons que nous ne disposons à ce jour que des chiffres 2006... qui font pourtant déjà frémir :

176 523 EMBRYONS CONGELES
(CONCERNANT 49 618 COUPLES)

- 93 116 faisant l'objet d'un "projet parental"
 - 7 350 accouchements
(soit près de 86 000 détruits avant ou après insémination)
- 83 407 embryons abandonnés
 - 37 435 abandonnés délibérément par les parents
 - 9 317 "proposés" à la recherche
 - 10 239 donnés à d'autres couples stériles
 - 17 877 détruits
 - 45 972 conservés dans les CECOS
(pour combien de temps ?)

QUESTIONS :

Durant combien d'années ces femmes ont-elles absorbé la pilule contraceptive ?

Combien de fois ont-elles avorté ?

Avant de s'affoler à 38 ou 40 ans pour demander une insémination artificielle !

En effet, la stérilité féminine a augmenté dans des proportions effroyables depuis 30 ans.

Serait-ce donc la faute au réchauffement climatique, aux engrais ou aux pesticides ?

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FAMILLE



Allocution d'ouverture
Dr Luc PERREL



Le maillon faible : l'enfant à naître
Hélène JULIEN, Béatrice VOUTERS, Jeanne SMITS, Marie HERCELIN



La famille face à l'Union européenne
Maciej GIERTYCH



Le choix de l'école
Anne COFFINIER



La famille pulvérisée : les causes profondes
Alain TOULZA, Rémi FONTAINE, Luc PERREL et Pierre-Oliver COMBELLES



un déjeuner fort convivial !





Drs Xavier DOR et Luc PERREL



Pierre VOUTERS



Me Isabelle BREDY



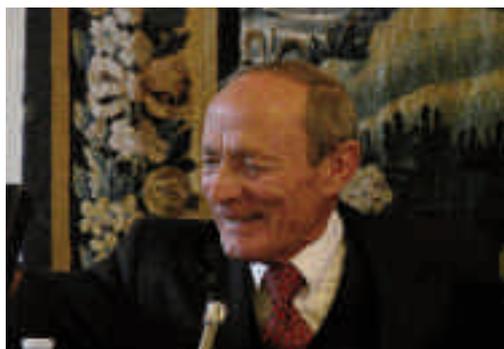
Henry de LESQUEN



Me Isabelle BREDY, Rémi FONTAINE et Michel de ROSTOLAN



Michel de ROSTOLAN



Pr Gérard LEFRANC : *La dignité de l'humain très petit*



*La famille pulvérisée :
l'exemple du congé
parental d'éducation*

Daniel HAMICHE, Béatrice VOUTERS
et Brigitte de MESTADIER



*Médecine obstétrique :
les enjeux du XXIe siècle*

Drs Florence ALLARD,
Jean-Pierre DICKES, Luc PERREL
et Anne LEGRAND

LA MERE DE FAMILLE ELEVANT SES ENFANTS : "UN IMMENSE GACHIS"

Le 5 février 2009, le chef de l'Etat, se souvenant sans doute que les familles de France avaient un rôle à jouer dans le retour de la croissance économique, avait annoncé une augmentation des allocations familiales alors que son plan anti-crise dévoilé à Douai en décembre 2008 ignorait superbement les familles.

Mais, le 13 février, en leur remettant la médaille de la Famille Française, il a cru devoir insulter les mères de familles nombreuses en traitant d'immense "gâchis" le choix effectué par les mères d'élever elles-même leurs enfants, même pour une durée limitée à trois ans.

"Mais, ces congés parentaux sont parfois aussi à l'origine d'un immense gâchis. Gâchis pour les femmes concernées.....Gâchis pour la société dans son ensemble....."

C'est en fait le *congé parental d'éducation* dont bénéficient actuellement 800 000 mères de familles et dont près de cinq millions ont déjà bénéficié depuis sa création le 1er janvier 1988. (L'allocation parentale d'éducation correspondant au congé du même nom étant dénommée **complément de libre choix d'activité** depuis 2003).

Il est vrai que le ministère de la Famille sous la houlette de M. Xavier BERTRAND (Grand Orient de France) de mars 2008 à janvier 2009

est passé le 17 janvier 2009 sous la coupe de M. Brice HORTEFEUX (Grande Loge Nationale), Mme Nadine MORANO (Grande Loge Féminine) conservant le secrétariat d'Etat à la Famille créé le 18 mars 2008...

En période de récession caractérisée, il est vrai que le chef de l'Etat s'inquiète sans doute peu de l'afflux sur le marché du travail de 800 000 nouvelles demandes d'emploi dont seulement une minorité pourrait être satisfaite.

Mais, à quand donc l'augmentation annoncée des allocations familiales ?

Notons cependant la saine et immédiate réaction de Mme Christine BOUTIN, ministre du Logement, s'insurgeant contre la démolition programmée du congé parental d'éducation : "Toutes les mères de famille ne sont pas ministres" (visant ainsi le congé de maternité de cinq jours de Mme Rachida DATI, garde des Sceaux). Mme BOUTIN confirme ainsi qu'elle a "retrouvé sa liberté de parole" après sa mise à l'écart des instances dirigeantes de l'UMP.

LAISSEZ-LES-VIVRE invite les mères de famille à exiger du chef de l'Etat des excuses publiques en écrivant (avec franchise postale) à :

M. le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS



LA DEMOCRATIE SELON MME MORANO, SOI-DISANT SECRÉTAIRE D'ETAT À LA FAMILLE

Puisque le Sénat s'est récemment prononcé contre la scolarisation des enfants de moins de trois ans, Mme MORANO crée 8 000 places de "jardins d'éveil" pour les enfants de 2 à 3 ans, qui seront expérimentées jusqu'en 2012. En effet, on s'en souvient, le rapport BLOCHE-PECRESSE avait préconisé la scolarisation dès l'âge de DEUX ANS.

PECRESSE l'a rêvé, MORANO l'a fait !

A noter que M. FONDARD, président de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) soutient le projet.

Inutile de vous dire qu'il s'agit ainsi de continuer à démolir la politique familiale, même celle mise en oeuvre sous l'ère MITTERRAND et notamment à **SUPPRIMER PROGRESSIVEMENT LE CONGE PARENTAL D'EDUCATION.**

Nous le répétons : une mère de famille peut exercer tous les métiers du monde mais a l'interdiction (bientôt absolue) de se consacrer à l'éducation de ses propres enfants !

SNCF : APARTHEID POUR LES FAMILLES EN 2010 ?

Décidément, la SNCF excelle dans sa politique de communication ! En effet, dix rames TGV "Family" et 4 400 places proposées aux familles dès l'été 2009 avec, en outre un "avantage tarifaire" : les enfants de moins de 12 ans auront droit à une réduction de 60% sur le tarif le moins cher payé par les "adultes accompagnateurs". Que de bonnes nouvelles ! En plus avec une animation Disneyland "partenaire de la SNCF" pour cette opération ! Et pourquoi pas la trilogie obligatoire macdonintendo-techno !

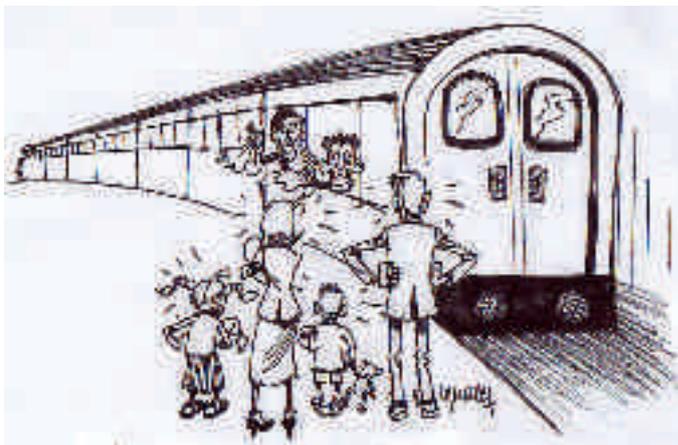
Notons que cette terminologie n'est pas neutre : "Family" pour famille alors que les touristes européens auraient sans doute étaient en mesure de traduire eux-même le vocable "famille"; mais surtout le terme "d'adultes accompagnateurs" pour éviter l'ignoble mot de parents (en attendant sans doute que le statut du "beau-parent" ou "d'adulte référent" soit voté).

Si on y regarde de plus près, constatons que tous les enfants de moins de 12 ans d'une famille de trois enfants bénéficient déjà de 65 % de réduction (50 % car moins de 12 ans, tarif réduit sur lequel s'applique la réduction famille nombreuse de 30 %, soit $0,5 \times 0,7 =$ soit 35% du tarif de base). Imaginons un seul instant des des TGV "Gayspace" ou "Lesbos". Non, on ne peut même pas imaginer cela une seule seconde. Les gros médias y verraient aussitôt le retour aux heures les plus sombres de notre histoire et la HALDE interviendrait dans la minute. **Oui, mais alors pourquoi donc tolérer un seul instant cette discrimination ("positive" ou non) à l'encontre des personnes en raison de leur situation de famille et de leur nombre d'enfants !**

Vous pensez sans doute que nous fabulons et sommes atteints de paranoïa aigüe !

Et bien, voici les propos sans ambiguïté, de Mme Mireille FAUGERE, directrice générale déléguée SNCF Voyages : "Ce n'est pas si facile de voyager avec des enfants bruyants quand d'autres voyageurs ont choisi le confort et la tranquillité". Oui, il est exact qu'un grand nombre de voyageurs de la SNCF et même de français en général (avec

une fécondité de 2,00 qui n'assure même pas le renouvellement des générations) ont choisi le confort et la tranquillité qui consiste à ne pas voyager avec leurs enfants qui ne sont d'ailleurs pas nés ! **"Au-delà, pourquoi pas une offre spécifique pour les seniors ou la clientèle professionnelle ?"** poursuit Mme FAUGERE. Personnellement, je n'ai jamais rencontré de bandes de joyeux bambins dans le TGV Paris-Lille de 7 h 58 ! Je n'ai jamais, non plus rencontré beaucoup d'hommes d'affaires dans le Caen-Paris de 12 h 16 ! **Mais, le voici bien l'apartheid menaçant : ce n'est pas pour 2050 ! En 2010, assurément, des trains seront interdits aux enfants ! Vous voulez parier ?**



Nous le savons la carte "famille nombreuse" (deux mots déjà insupportables en eux-même), créée en 1924 (22 ans avant la création de la SNCF) est en voie de disparition, progressivement remplacée par la carte "parents-enfants" et vidée de sa substance. **Face à de grosses centrales familiales totalement inertes et à des associations familiales "bidon" qui peinent à réunir 15 personnes pour manifester sur la voie publique, LAISSEZ LES VIVRE continue son combat pour la famille, de plus en plus étroitement lié à la défense de la vie humaine.**

DE GRACE, NE TOMBEZ PAS DANS LE PIEGE DES "TGV FAMILY", REFUSEZ UN BILLET DANS CES TRAINS (Paris-Marseille et Paris-Montpellier) même si vos enfants ou petits-enfants affectionnent Mickey !

VITE, REJOIGNEZ NOTRE COMBAT !

Nous aurions aimé pouvoir parler des facéties de M. le préfet de police mais le risque de plonger dans une ambiance courtelinesque **alors même qu'il s'agit de l'extermination, à ce jour, de HUIT MILLIONS d'enfants à naître** ne nous paraît pas de mise.



17 NOVEMBRE 1979
"COMITÉ D'ACCUEIL" DEVANT
L'ASSEMBLEE NATIONALE, MAIS
LA GRANDE MANIFESTATION DE
LAISSEZ-LES-VIVRE N'EST PAS
INTERDITE

peut légitimement penser que celle-ci était loin d'être neutre dans l'exécution de sa mission de super-flic de Paris.

On se souvient que le 17 janvier 1990, jour même où la France déclare la guerre à l'Irak, qui vient d'envahir le Koweït, la manifestation devant le siège de Roussel-Uclaf (boulevard des Invalides) n'avait pas été interdite !

Mais, rappelons-nous pourtant qu'en 1997, le préfet des Yvelines, un certain SEILLER (scélérat diront certains !), après avoir fait interdire la manifestation du samedi 8 novembre, fait procéder sur place à l'arrestation du Dr Xavier DOR alors qu'une trentaine de militants de SOS TOUT PETITS récitent le rosaire face à l'hôpital André Mignot du Chesnay (Yvelines). Celui-ci est aussitôt INCARCERE A LA PRISON DE BOIS D'ARCY ET, CELA, DURANT ONZE JOURS. Le 15 novembre, environ 500 militants manifestent face à la maison d'arrêt pour exiger sa libération qui sera obtenue le 19 novembre. Mais, le samedi 22 novembre (trois jours après sa libération, plus



PRISON DE BOIS D'ARCY



CELLULE IDENTIQUE
A CELLE DU Dr DOR

Sachant que **M. Philippe MASSONI, préfet de police de Paris de 1993 à 2001 n'avait jamais dissimulé son affiliation maçonnique à un haut grade,** on

peut légitimement penser que celle-ci était loin d'être neutre dans l'exécution de sa mission de super-flic de Paris.

peut légitimement penser que celle-ci était loin d'être neutre dans l'exécution de sa mission de super-flic de Paris.

d'une centaine de militants de SOS TOUT PETITS récitant le rosaire sont interpellés devant Notre-Dame de Paris et placés en garde à vue. Notons que le ministre de l'intérieur s'appelle alors CHEVENEMENT, nommé en juin 1997 par le très sectaire JOSPIN et qu'il est peu probable que les préfets MASSONI et SEILLER aient pris ces initiatives de leur propre chef ! A Paris, le préfet MASSONI assène ses arrêtés d'interdiction sous les prétextes les plus fallacieux : **son arrêté le plus notable interdit la manifestation du 2 décembre 2000 arguant d'un manque d'effectifs pour assurer la sécurité des manifestants alors même qu'un constat d'huissier, mandaté par LAISSEZ-LES-VIVRE, relève la présence de près de cinquante véhicules de gendarmes mobiles (soit plusieurs centaines d'hommes) à moins de 200 mètres de la manifestation.** Comme quatorze autres, cet arrêté d'interdiction sera d'ailleurs annulé par le juge administratifplusieurs années plus tardcomme il se doit ! Lorsque M. MASSONI rejoint l'Élysée en 2001 comme conseiller spécial du président de la République pour les questions de sécurité intérieure, le mouvement pro-vie peut espérer un répit. Pourtant, son successeur de 2001 à 2004, M. Jean-Paul PROUST, poursuit la même stratégie.

Ce n'est qu'avec M. Pierre MUTZ préfet de police de 2004 à 2007 que cette stratégie change : finis les arrêtés d'interdiction ! Les méthodes les plus sournoises sont depuis lors mises en œuvre :

- par exemple, affirmer que nos manifestations troublent la quiétude de l'Hôtel-Dieu dont une des façades extérieures donne sur le parvis de Notre-Dame
- alors même que cette aile ne comprend que des services administratifs, comptables et financiers.... fermés le samedi !
- alors même que sonomètre en main à l'intérieur du bâtiment, le niveau de notre sonorisation est inférieur à la circulation ambiante...
- alors même que le personnel interrogé sur



JMV 2005 (NON INTERDITE)

les troubles éventuels ignore même le déroulement des activités sur le parvis !

23 janvier 2005 : la Marche des 30 ans de la loi Veil, co-organisée par LAISSEZ-LES-VIVRE, rassemblée place de l'Opéra est sommée de se diriger vers Montmartre, alors que trois autres itinéraires (République, Trocadéro ou Denfert-Rochereau) étaient proposés ! Les 5 000 manifestants se trouvent alors parkés square Willette, mettant ainsi en danger la sécurité des plus faibles et des plus jeunes dans une bousculade inhérente à un site des plus exigus de Paris. **En octobre 2005 et octobre 2006**, le préfet laisse une horde haineuse hurler des slogans blasphématoires, à moins de 20 mètres de la basilique du Sacré-Cœur, dans les oreilles des familles qui entrent dans la basilique pour le salut du Saint-Sacrement clôturant la Marche pour la Vie de Renaissance Catholique. A noter que les fous furieux de la culture de mort, qui n'ont même pas déclaré de manifestation, ne sont ni interpellés ni même dispersés !

28 avril 2006 : la Course au cœur de Paris, organisée depuis dix ans dans le cadre de la Journée Mondiale pour la Vie sans le moindre incident est littéralement sabotée par la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation (DOPC). Le « 5 kilomètres » est sauvé de justesse grâce à un recours de Pierre VOUTERS auprès du ministre de l'intérieur (N. SARKOZY).

28 avril 2007 : toutes les manifestations de la JMV sont interdites officieusement avant même la déclaration. Or, la semaine suivante, une énorme sonorisation accompagne des festivités importantes sur le parvis...

Depuis juin 2007, M. Michel Gaudin, nouveau préfet peaufine cette stratégie de tartuffe !

20 mai 2008 : alors que la manifestation de LAISSEZ-LES-VIVRE est déclarée 14 avenue Duquesne, face au ministère de la santé et au secrétariat d'Etat à la famille, la DOPC relègue les manifestants avenue de Ségur, sur l'aile du ministère et à plus de 100 mètres de son entrée.

20 novembre 2008 : la manifestation organisée par LAISSEZ-LES-VIVRE quai de Conti à l'occasion de l'élection de Simone VEIL à l'Académie française est reléguée au Pont Neuf à plus de 250 mètres de l'Institut.

25 janvier 2009 : comme en 2005, la **préfecture nous interdit l'itinéraire projeté (République-Opéra) pourtant effectué sans le moindre incident en 2006, 2007 et 2008 sous**

prétexte des dégâts causés par les pro-palestiniens du Hamas place de l'Opéra la semaine précédente. Faute d'Opéra Garnier, nous aboutissons face à l'Opéra Bastille où l'officier de liaison tente, vainement, de nous parquer boulevard Bourdon pour évacuer la place de la Bastille. Contre tout usage, la police interdit même toute banderole ou pancarte sur la colonne de juillet. Selon la DOPC, il ne devait plus avoir de manifestations place de l'Opéra pendant plusieurs semaines « pour laisser souffler les commerçants ». Mais surprise ! Huit jours plus tard, le défilé des dizaines de milliers de manifestants des grosses centrales syndicales aboutit place de l'Opéra.



MARCHE POUR LA VIE 2007

6 février, 13 mars et 3 avril 2009 : les rosaires de SOS Tout-Petits sont soigneusement écartés du siège du Grand Orient de France et relégués à 150 mètres du 16 rue Cadet, pourtant rue piétonne !

25 avril 2009 : lors de la 19^e JMV, l'autorité de police intervient à plusieurs reprises pour dénoncer la soi-disant gêne qui serait subie par les malades de l'Hôtel-Dieu (qui rappelons-le sont inexistants de ce côté de l'hôpital) et exiger la baisse du niveau sonore délivrée par un matériel de 2 X 150 W !

1^{er} juin 2009 : le bruit court que la messe de clôture du pèlerinage de Tradition, qui se déroule à cet endroit sans le moindre incident depuis 1990 serait interdit square Louise Michel (nouveau nom du square Willette). Certes, il est exact que ce square est du ressort de la direction des parcs et jardins de la ville de Paris. Mais n'oublions pas que le préfet de police est rattaché à Mme le ministre de l'intérieur.....et des cultes. Et, espérons de tout coeur que la démarche des verts et socialistes les plus sectaires de la mairie de Paris n'aboutira pas !

***Au cours du voyage du pape BENOIT XVI en Afrique en mars 2009,
notons les propos du CARDINAL SARR,
archevêque de Dakar depuis 2000 et président de la Conférence
Episcopale Régionale de l’Afrique de l’Ouest depuis 2003***

"Nous avons été tous surpris et étonnés de la façon dont une phrase du Saint-Père a été totalement sortie de son contexte proche et lointain pour devenir le motif récurrent de toutes les émissions de RFI et d'autres médias français sur le premier voyage apostolique du Saint-Père, le Pape Benoît XVI, en Afrique.



Le comble est cette occultation systématique des autres idées de l'interview et la minimisation de tout ce que le Saint-Père s'est efforcé de communiquer comme espérance à l'Afrique, tant au Cameroun qu'en Angola. A cela précisément ne devrait-on pas reconnaître que c'est à l'Eglise et à sa mission évangélicatrice que les acteurs de l'ombre s'en prennent ? Nous, évêques de la Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (CERAO), nous avons pris la mesure de l'événement et nous tenons à déclarer à tous ce qui suit :

[...] On n'arrivera pas à bout du Sida, en cassant les ressorts spirituels et moraux des hommes, surtout des adolescents et des jeunes, en les fragilisant et en faisant d'eux des paquets de désirs sexuels sans les régulateurs prévus par le Créateur. C'est un crime contre l'humanité que de priver l'enfant, l'adolescent et le jeune de l'entraînement à la maîtrise de l'esprit sur le corps et ses pulsions qu'on appelle

éducation sexuelle. En ce sens, les slogans publicitaires et la distribution de préservatifs pourraient n'être qu'irresponsabilité et crime contre l'humanité. [...]

Il est sacrilège selon nous, du simple point de vue de notre culture africaine traditionnelle, pour ne pas encore parler de la

foi, que des fils et des filles d'Eglise qui se prétendent catholiques s'en prennent au Pape avec vulgarité, arrogance et injures, comme certains journalistes d'organes français et certaines personnalités françaises, espagnoles, européennes, se sont permis de le faire. Nous déplorons et condamnons ces propos irrévérencieux et injurieux. [...]

Nous déplorons et nous condamnons cette prétendue responsabilité vis-à-vis de l'homme noir qui n'aurait de solution que mécanique à un problème aussi vital qu'est la sexualité pour tout homme et donc pour l'Africain lui aussi. [...] **Nous déplorons et dénonçons le crime, venant du fond des âges, où l'on traitait nos frères et nos sœurs en marchandises et en « biens meubles » (Le Code Noir, Art. 44), et qui aujourd'hui consiste à s'acharner à penser pour nous, à parler pour nous, à faire à notre place sans doute parce qu'on ne nous croit pas en mesure de le faire par nous-mêmes."**

***Une déclaration essentielle de M. Edward C. GREEN, directeur du Projet de recherche sur la prévention du sida à l'UNIVERSITE DE HARVARD (Etats-Unis)
relevée par le quotidien Présent dans la "National Review Online"***

"Le Pape a raison. Ou pour répondre plus précisément : les meilleures données dont nous disposons confirment les propos du Pape. Il existe une relation systématique, mise en évidence par nos meilleures enquêtes, y compris celles menées par l'organisme "Demographic Health Surveys" financé par les Etats-Unis, entre l'accès facilité aux préservatifs et leur usage plus fréquent et des taux d'infection par le virus du sida plus

élevés, et non plus faibles. Cela pourrait être dû en partie au phénomène connu sous le nom de "compensation du risque", ce qui veut dire que lorsque l'on a recours à une "technologie" de réduction du risque comme le préservatif, l'on perd souvent le bénéfice lié à la réduction du risque par une "compensation" qui consiste à prendre davantage de risques qu'on ne le ferait en l'absence de technologie de réduction du risque."

L'avenir de la Marche pour la Vie : DES Marches pour la Vie ? Cela dépend de vous !

Alors que la Marche nationale de janvier risque de s'essouffler en raison notamment de la **crise qui frappe de plein fouet les nombreuses familles pro-vie implantées en province**, des initiatives locales naissent dans de grandes métropoles régionales : **Lyon en 2008, Bordeaux en 2009....** Il ne faut absolument pas y voir une concurrence de la Marche parisienne. En effet, l'expérience de la défense de l'école libre face au projet Savary constitue un bon exemple : quatre grandes manifestations régionales successives (dont la plus spectaculaire fut celle de Nantes) ont permis une montée en puissance qui a abouti à la gigantesque manifestation nationale à Paris, rassemblant deux millions de parents.

Concernant le respect de la Vie, nous avons l'exemple de la 1ère Journée Mondiale pour la Vie au cours de laquelle 27 manifestations concomitantes étaient organisées le 27 avril 1991, les 26 manifestations régionales ne soustrayant en réalité que très peu de manifestants à la marche parisienne.

La manifestation de Bordeaux, malgré une date printanière peu commode tant pour les familles que les étudiants pourrait constituer un succès **à condition que toute la région Aquitaine se mobilise !**

En effet, plus de 1 500 manifestants sont d'ores et déjà attendus !



**SAMEDI 6 JUIN 2009
14 H 00**

**GRANDE MARCHÉ
POUR LA VIE & LA FAMILLE**

RENDEZ-VOUS PLACE PEY-BERLAND À BORDEAUX
(AU PIED DE LA CATHÉDRALE SAINT-ANDRÉ, DEVANT L'HÔTEL DE VILLE)

Venez en famille, parents, grands-parents, arrière-grands-parents, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, fauteuils roulants, poussettes, landaus, ... **et en musique !**

Reproduit avec la autorisation de l'Association Nationale de Parents, 102 rue de la République, 33000 Bordeaux

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Merci de compléter ce document et de nous le retourner signé, **en y joignant un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever chaque mois, jusqu'à révocation, la somme de € au profit de l'association :
(7, 10, 15, 20, 30, 60 € ou autre montant)

Fait à : le :

SIGNATURE

Code	Code	Numéro	Clé
Etablissement	Guichet	de compte	

Nom et adresse de votre agence bancaire :

.....

LAISSEZ-LES-VIVRE – SOS FUTURES MÈRES

BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

Tél : 01 48 78 21 64

N° national d'émetteur : 417 263

AU DOS VOTRE COTISATION 2009

n° 159 mai - juin 2009



LES BRIGADES DE LA MORT DU "PLANNING FAMILIAL"

Le prétendu droit à l'avortement s'est progressivement transformé en "ardente obligation" et celles qui en réchappent sont poursuivies sans relâche. En décembre 2006, un rapport du conseil général d'Ile de France procédait à une véritable étude marketing de "l'offre d'IVG" en Ile de France avec comme critère principal, le taux de fuite c'est-à-dire le pourcentage de femmes enceintes n'ayant pas donné suite à leur consultation d'avortement. En avril 2009, Delphine, une jeune fille de 16 ans, poussée par le père de l'enfant, consulte le planning familial d'une grande ville du nord de la France. Conseillée et encouragée par ses parents, **elle renonce à l'avortement. Mais, elle devient alors immédiatement victime d'un véritable harcèlement physique et moral : coups de téléphone jour et nuit, piquet d'hystériques, à sa porte, l'empêchant même de sortir de chez elle durant plusieurs jours.**

Oui, la France, en matière de "droits de la femme", à géométrie variable bien sûr, suit à très grands pas la Chine communiste !

En mai 2009, nous recevons un appel de Sylvie, 32 ans, qui attend avec bonheur son troisième enfant, malgré un compagnonen vadrouille

Mais pourquoi donc nous appeler alors ? Rapidement, on découvre que son principal problème est le regard des autres ; regard méprisant et humiliant en tout lieu : son immeuble, l'école des deux grands, les commerçants, la rue, les transports....., amplifié bien sûr, comme tout un chacun, par les soucis de la vie quotidienne. **Les mentalités sont tellement formatées que le recours à l'avortement au moindre problème est considéré non comme un droit mais comme un**

devoir. La femme enceinte est alors considérée comme une déviante et une irresponsable impliquant une "prise en charge" immédiate d'elle-même et de son bébé dès la naissance puisqu'étant "potentiellement dangereuse" pour lui. En effet, **les rescapés du "Planning" sont récupérés par la PMI et les services sociaux.**

Notons, enfin l'affirmation très significative de M. Philippe BAS, conseiller d'Etat et ancien ministre de la sécurité sociale et de la famille du gouvernement VILLEPIN (2005-2007), à l'occasion du bilan de la loi BLOCHE-PECRESSE sur la protection de l'enfance du 5 mars 2007 dont il fut l'un des plus ardents protagonistes. Dans un entretien au quotidien La Croix du 8 février 2009, **M. BAS affirme : "Comment, par exemple, repérer une jeune femme qui a souhaité garder son enfant mais n'est pas psychologiquement en mesure de l'accueillir ?"** En effet, rappelons que cette loi inique prévoit un **"entretien systématique psychosocial"** (codifié en l'article L2112-2 du code la santé publique), **entretien devant prendre en compte le contexte social et économique et appréhender le vécu psychologique des futurs parents.**

Béatrice VOUTERS



COTISATION 2009 :

- de membre actif (25 €) €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) €
- de membre d'honneur (150 €) €
- de membre bienfaiteur (500 €) €

Abonnement au *Courrier de LLV* (15 €) €

Don dédié à SOS Futures Mères €

Don dédié à SOS Familles €

Don de soutien (montant libre) €

Opération *Un toit pour mon bébé* €

TOTAL €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel @ :

159

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10 (CCP 1298 65 N PARIS)

REÇU FISCAL DÉLIVRÉ

AU DOS FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

n° 159 mai - juin 2009